

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET LA
LEGALITÉ

Bureau de la Réglementation
et des Elections

ARRETE N° 2019-012

Portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de L'ISLE-ADAM

**LE PRÉFET DU VAL-D'OISE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le Code Electoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret du 14 avril 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves LATOURNERIE en qualité de préfet du Val d'Oise ;

VU la circulaire ministérielle NOR INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU la proposition du maire de la commune de L'ISLE-ADAM ;

VU l'ordonnance du 7 janvier 2019 de la présidente du tribunal de grande instance de Pontoise portant désignation du représentant du tribunal de grande instance ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, pour la commune de L'ISLE-ADAM, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

CONSIDERANT qu'une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal de la commune de L'ISLE-ADAM lors du dernier renouvellement général de mars 2014 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, en qualité de membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de L'ISLE-ADAM :

- **Conseiller municipal** : Monsieur Bruno DION
- **Délégué de l'Administration** : Monsieur José GEMIEUX
- **Délégué du tribunal de grande instance** : Monsieur Jean-Pierre JAVERZAC

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de L'ISLE-ADAM sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 7 janvier 2019

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général


Maurice BARATE